

L'initiative «pour des soins infirmiers forts» veut revaloriser une profession qui est menacée de pénurie

Les soignants sonnent l'alarme

« CHRISTIANE IMSAND

Santé » Le vieillissement de la population pose un véritable défi au système de santé. Selon l'Observatoire suisse de la santé, il faut compter avec une hausse de 36% des besoins en personnel soignant à l'horizon 2030. Comment faire face au risque de pénurie sachant qu'aujourd'hui déjà les soins à la population ne pourraient pas être assurés sans un apport massif de personnel recruté à l'étranger? Pour l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), la réponse passe par des investissements dans la formation et une revalorisation de la profession. Elle a lancé hier une initiative populaire qui demande notamment davantage d'autonomie pour le personnel soignant. La récolte des 100 000 signatures requises court jusqu'au 17 juillet 2018.

«L'enjeu, c'est la meilleure façon de venir en aide à des humains»

Christian Lohr

Le lancement d'une initiative populaire n'était pas l'option prioritaire retenue par l'ASI. Elle avait placé beaucoup d'espoir dans une initiative parlementaire de l'ancien conseiller national Rudolf Joder (udc, BE) qui voulait permettre aux infirmières indépendantes ou travaillant en EMS de fournir des soins basés à la charge de l'assurance obligatoire sans ordonnance médicale. Par exemple la pose de bas de contention ou l'aide à la toilette. Ce projet a capté le printemps dernier, mais l'ASI ne baisse pas les bras. Elle a décidé d'en appeler directement au peuple.

Son projet d'article constitutionnel charge la Confédération et les cantons de garantir un nombre suffisant d'infirmiers



Les infirmiers insuffisamment payés ont tendance à quitter prématurément la profession. Keystone

3 QUESTIONS À MARCO VOLPI



MARCO VOLPI
Infirmier-chef au CAAD à Saxon (VS).

Vous travaillez actuellement dans un Centre pour adultes en difficulté. Êtes-vous confronté à une pénurie de personnel soignant?

Nous avons effectivement beaucoup de peine à recruter pour les soins infirmiers. Cela provient de la pénibilité du travail et des problèmes de conciliation avec la vie de famille. Un surcroît d'autonomie rendrait la profession plus attrayante. Aujourd'hui, chacun de nos actes dépend de la signature du médecin, même pour des choses aussi simples qu'une aide à la douche. Fournir certains soins de façon

autonome éviterait de lourdes procédures administratives.

L'attractivité d'une profession dépend aussi du salaire...

Oui. Les infirmiers concluent leur formation par l'obtention d'un bachelors, mais on constate qu'il y a de très grandes différences de salaires entre les détenteurs d'un bachelors et celui obtenu par un infirmier primaire, il y a en Valais une différence de 1000 francs par mois à la sortie de l'école. Il y a aussi des différences entre les cantons, mais cela concerne toutes les professions. Les

infirmiers valaisans gagnent environ 1000 francs de moins que leurs collègues fribourgeois.

Faute d'infirmiers diplômés, vous recourez à du personnel auxiliaire moins bien formé. Cela peut-il représenter un danger pour les patients?

Il n'a pas les mêmes compétences que le personnel infirmier qui peut faire des évaluations cliniques complètes. Une étude a montré que la mortalité augmente sensiblement quand on a du personnel moins qualifié dans les institutions.

PROPOS RECUEILLIS PAR CIM

diplômés et de mieux reconnaître leurs compétences en admettant la fourniture de soins autonomes et en édictant des dispositions sur les salaires. «Il ne s'agit pas de demander à la Confédération de fixer les salaires», précise la présidente de l'ASI Helena Zaugg. «Ils continueront à être fixés par les cantons ou les établissements concernés, mais il faut être conscient que les personnes insuffisamment payées quittent la profession. La durée d'exercice dans les soins est actuellement de 15 ans». Quant au recrutement dans les pays voisins qui représente 40% des engagements, cela ne peut pas être une perspective à long terme. «Ces pays ont aussi besoin de personnel soignant formé», souligne Helena Zaugg.

L'initiative est soutenue par un comité qui comprend une dizaine de conseillers nationaux, essentiellement socialistes et démocrates-chrétiens. C'est le cas notamment de Marina Carobbio (ps, TI) qui, en tant que médecin, se bat pour un système de santé basé sur l'interprofessionnalité. Le PDC thurgovien Christian Lohr siège lui aussi dans le comité d'initiative. «Il ne s'agit pas d'un combat gauche-droite mais de la meilleure façon de venir en aide à des êtres humains», affirme-t-il.

Inquiétude des assureurs

L'initiative a été formulée de façon ouverte afin de ne pas réduire la marge de manœuvre du parlement. Les assureurs s'inquiètent cependant des coûts supplémentaires qu'elle pourrait entraîner. «Cela se répercuterait immanquablement sur les cotisations des assurés», avertit le porte-parole de santé suisse Christoph Kaempf. Il ne ferme pourtant pas complètement la porte. «Cela pourrait être l'occasion d'introduire un peu plus de concurrence dans le système en assouplissant l'obligation de contracter». Actuellement, les caisses ne peuvent pas choisir leurs fournisseurs de prestation. »

Les Suisses fidèles à leur caisse

ly, expert en assurance-maladie chez Comparis. Alors que les primes ont augmenté de 5,8%, le taux de changement est plus bas que l'année précédente, où il se situait à 8,6%. Une première depuis 2012.

684 000 personnes

Les assurés qui ont changé de caisse volontairement fin 2016

jeune et Romand. Ainsi, 12,3% des 18-35 ans ont décidé d'opter pour une autre assurance pour 2017. Dans la tranche d'âge entre 36 et 55 ans, ils ne sont que 7,2%, et 5,2% entre 56 et 75 ans.

Seuls 53,4% des Romands ont indiqué ne pas avoir changé d'assurance-maladie au motif qu'ils en sont satisfaits. Ils sont 70,3% en Suisse allemande et 77,9% au Tessin.

«Dans ce contexte, il est peu surprenant que les Romands ont été bien plus nombreux (11%) à choisir une nouvelle caisse-maladie que leurs compatriotes allemands, qui n'ont été que 7% à faire ce choix cette année», note Felix Schnenwly. Cette tendance

De manière générale, deux tiers des sondés affirment être satisfaits de leur assurance. Mais ce contentement varie selon l'âge et la région. D'après les

Garde du chien très disputée

FIN DE PROCÈS Une bagarre entre des époux séparés qui en étaient venus aux mains en raison de leur désaccord quant à la garde de leur chien a fini par faire pschitt. Le Tribunal fédéral a annulé des condamnations prononcées par la justice bernoise contre le mari, sa sœur et une amie. L'épouse avait refusé de restituer l'animal après une balade. Son mari et les deux femmes qui l'accompagnaient s'étaient rués sur elle, l'avaient tirée, bousculée et chatouillée sous les bras pour

PUBLICITÉ



Pierre-André Page
Conseiller national
UDC/PL

«Un financement équilibré de nos routes.»

www.FORTA-oui.ch

FORTA OUI

16.12.17/Avant